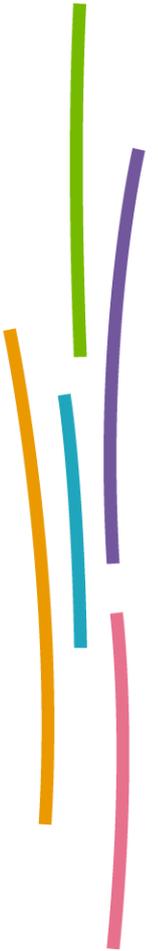


Perspectives

Quelques évolutions en question



Le contexte récent

Le CIQA re-légitime les actions sur les modes actifs

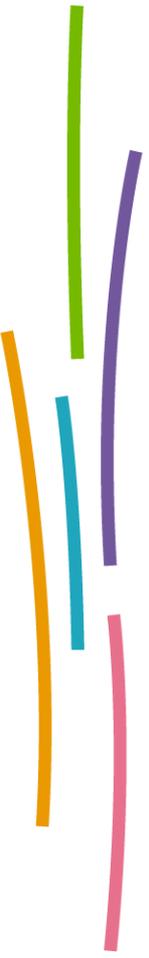
Le plan d'action national modes actifs (MA)

- intermodalité TC MA
- Partage de l'espace public et sécurisation des MA
- cadre fiscal MA
- MA et urbanisme
- développer les itinéraires loisir tourisme MA

En discussion

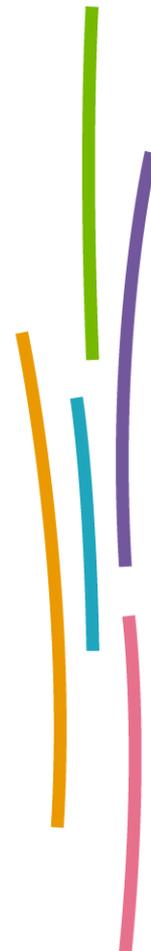
Qualification de « **stationnement dangereux** » de tout stationnement qui obstrue la chaîne de déplacement pour les piétons ou les cyclistes sur un aménagement prévu à cet effet par le gestionnaire de voirie.

PP, trottoir, piste, bande Voie verte
SAS vélo...



En discussion

Requalification de « **stationnement dangereux** » de tout stationnement au voisinage d'un carrefour lorsque l'autorité en charge du pouvoir de police y a interdit le stationnement des véhicules motorisés



En discussion

Modification pour le cycliste du lieu de circulation :

bord droit, remplacé par **partie droite** de la chaussée dans le sens de circulation

Visée pédagogique : cycliste ni dans les portières ni dans le caniveau, doit prendre sa place sur la chaussée...

A minima en zone de circulation apaisée

Ouvre la possibilité de la « vélorue »



En discussion

Rendre légal le concept de
voie centrale banalisée
en agglomération



Espace partagé piéton cycle

A l'international

Convention de Vienne :D11a D11b



Déclinée dans de nombreux pays

Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne,
Italie, Pologne, Royaume Uni

Pas en France légalement, mais présent
sur le terrain



Espace partagé piéton cycle : *Strasbourg*

2006 réalise des trottoirs partagés en utilisant les panneaux présents dans la convention de Vienne

2010 arrêt, entrée dans un processus d'expérimentation, limitation aux cas d'impossibilité technique (ouvrages d'art contraints)

2013 Strasbourg est condamné, et doit séparer et se conformer au code de la route en vigueur, fin de l'expérimentation

Recensement interne 120 cas d'espaces mixtes à reprendre

PB : conserver ou pas la continuité cyclable et piétonne en périurbain contraint : analyse au cas par cas.

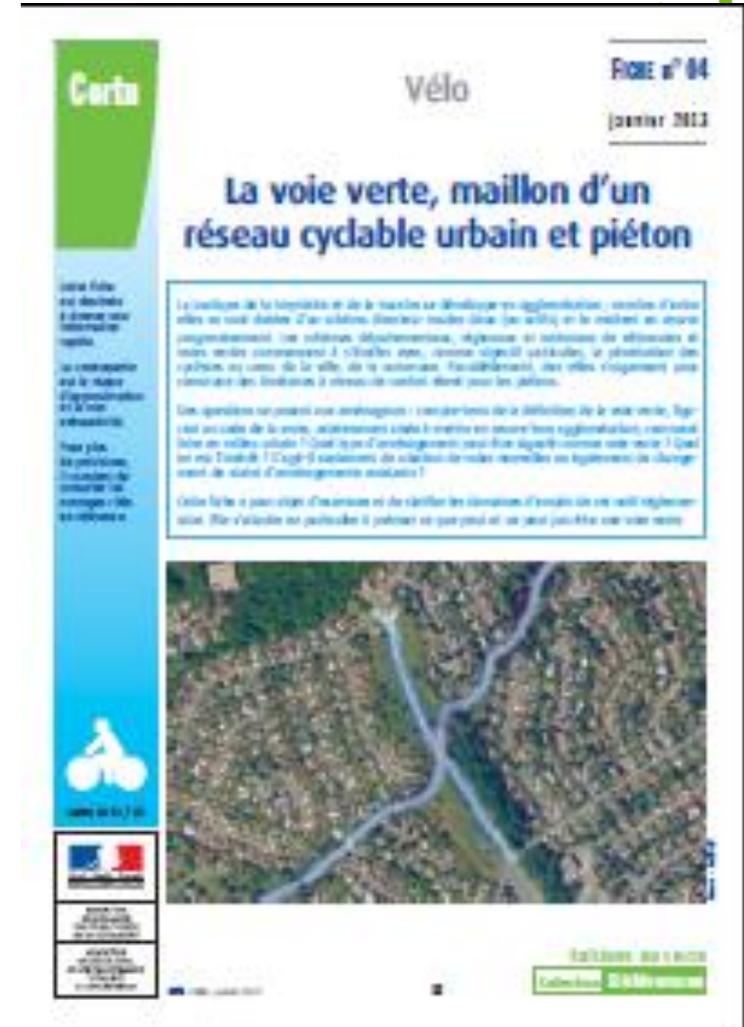


Une publication : la voie verte, maillon d'un réseau cyclable urbain et piéton

Préciser la voie verte en milieu urbain :

C'est une route, pas un trottoir

PB : en parler au risque du détournement mais aussi permet prise de conscience de ce qui n'est pas souhaitable.



De nombreuses publications

Certu

Fiche Vélo

FICHE n° 27

janvier 2013

Faciliter la circulation des cyclistes

Cette fiche est destinée à donner une information rapide.

L'accès rapide est à l'appui d'applications et de nos publications.

Pour plus de précisions, il convient de consulter les ouvrages de référence.

Faciliter la circulation des cyclistes : améliorer de nos routes nos aménagements cyclables, améliorer de nos routes nos aménagements cyclables, améliorer de nos routes nos aménagements cyclables...

Faciliter la circulation des vélos : nos aménagements

Le plan de circulation des vélos est un aménagement réglementaire.

L'article 20 de la Loi sur les Infrastructures Routières de l'Europe (LRI) modifie nos

articles L2012 du code de l'Équipement cyclable et L2013 du code de l'Équipement cyclable... (LRI) modifie nos articles L2012 du code de l'Équipement cyclable et L2013 du code de l'Équipement cyclable...

Assurer la sécurité des cyclistes

Il est recommandé de réaliser un plan de circulation des vélos et de le mettre à jour régulièrement.

Le plan de circulation

Le plan de circulation des vélos est un document qui définit les aménagements cyclables à réaliser sur un territoire donné.

Un plan de circulation des vélos est un document qui définit les aménagements cyclables à réaliser sur un territoire donné.

Effet de la réglementation

Les articles de la réglementation relative à la circulation des vélos ont été modifiés par la loi sur les Infrastructures Routières de l'Europe (LRI).

Faciliter la circulation des vélos : améliorer de nos routes nos aménagements cyclables, améliorer de nos routes nos aménagements cyclables, améliorer de nos routes nos aménagements cyclables...



Aménagement par peinture d'un passage pour vélos.

Pour plus de précisions, il convient de consulter les ouvrages de référence.

édition de Certu

contenus essentiels

01 20 39 60 00

Certu

Vélo

FICHE n° 28

février 2013

Signalisation directionnelle à l'attention des cyclistes

Les nouvelles dispositions prévues en 2013

La présente fiche a pour objet de présenter les dispositions de la réglementation relative à la signalisation directionnelle à l'attention des cyclistes.

Le présent guide constitue également un recueil de la réglementation de la signalisation de police.

Cette fiche est destinée à donner une information rapide.

L'accès rapide est à l'appui d'applications et de nos publications.

Pour plus de précisions, il convient de consulter les ouvrages de référence.

Quelques principes de signalisation directionnelle des cyclistes

La signalisation directionnelle à l'attention des cyclistes est destinée à attirer l'attention des conducteurs de véhicules motorisés sur la présence de cyclistes sur la chaussée.

La signalisation directionnelle à l'attention des cyclistes est destinée à attirer l'attention des conducteurs de véhicules motorisés sur la présence de cyclistes sur la chaussée.

La signalisation directionnelle à l'attention des cyclistes est destinée à attirer l'attention des conducteurs de véhicules motorisés sur la présence de cyclistes sur la chaussée.

Cette fiche a pour objet de présenter les dispositions de la réglementation relative à la signalisation directionnelle à l'attention des cyclistes.

Le présent guide constitue également un recueil de la réglementation de la signalisation de police.

La signalisation directionnelle à l'attention des cyclistes est destinée à attirer l'attention des conducteurs de véhicules motorisés sur la présence de cyclistes sur la chaussée.

La signalisation directionnelle à l'attention des cyclistes est destinée à attirer l'attention des conducteurs de véhicules motorisés sur la présence de cyclistes sur la chaussée.

La signalisation directionnelle à l'attention des cyclistes est destinée à attirer l'attention des conducteurs de véhicules motorisés sur la présence de cyclistes sur la chaussée.



Aménagement par peinture d'un passage pour vélos.

Pour plus de précisions, il convient de consulter les ouvrages de référence.

édition de Certu

contenus essentiels

01 20 39 60 00

De nombreuses publications

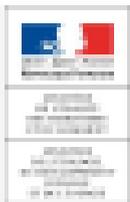
Certu

CETE

PCI Constatation et Analyse critiques des Mobilités

Usagers et déplacements à vélo
en milieu urbain

Analyse des enquêtes ménages déplacements



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

De nombreuses publications



Groupe opérationnel (GO) n° 2
Mobilité dans les régions urbaines
Transports, Territoires et Individus

Vie et politique globale de mobilité durable
Comment exploiter le potentiel cyclable d'un territoire ?
Une application sur l'agglomération Elbeuf

Byline **MATHIEU**, Patrick **PAUMIER**
MEDOCITE Nord Pas-de-Calais
Décembre 2012

Cet ouvrage est le fruit de rencontres :

Patrick **HERNAN** (CERTU, IPRESIT)

Jean **MERCIER** (DRA Mobilité Nord Pas-de-Calais)

Samuel **LAFRANC** (CERTU Nord Pas-de-Calais)

Silviane **CAFFRIGAS** (agglomération Elbeuf / MEDOC, université Lille 1)

Christelle **HELLIER** (agglomération Elbeuf / MEDOC, université Lille 1)



De nombreuses publications



Sous le pavé, les fleurs

Clément Jasseri et Emmanuel Bonafant

Clément Jasseri et Emmanuel Bonafant expliquent une nouvelle manière d'aménager les trottoirs de nos villes par le développement de petites espaces végétalisés. Ils insistent ainsi sur les liens de liens entre les espaces publics et privés de nos trottoirs.

Depuis quelques années, des fleurs et des plantes grimpantes font irruption sur les trottoirs et les plots d'éclairage. Ce mouvement s'inscrit d'ailleurs de nos jours dans une volonté de créer des quartiers plus agréables à vivre, plus conviviaux et plus accueillants. Les habitants ne le voient pas toujours, mais les collectivités locales ont commencé à intégrer ces espaces verts dans les projets d'aménagement urbain. C'est le cas de la ville de Lyon, à Paris, à Lille, à Bordeaux, à Nantes, à Marseille, à Toulouse, à Montpellier, à Lyon, à Nantes, à Lille, à Bordeaux, à Nantes, à Marseille, à Toulouse, à Montpellier. Ces petites espaces verts modifient radicalement la physionomie des rues et donnent des espaces accueillants. C'est le cas des trottoirs d'essai de la ville de Lyon, de ceux de nos, de ceux d'aménagement végétalisés, les trottoirs, les trottoirs et les trottoirs de la rue sont profondément modifiés. Les trottoirs des espaces publics sont ainsi profondément modifiés.



Les plantes entre les trottoirs (sa) Emmanuel Bonafant

La circulation verte des trottoirs urbains modifiés

Aujourd'hui, certains trottoirs urbains sont profondément modifiés de nouvelles plates de circulation et d'activités des espaces publics. Ces interventions se réalisent sous diverses formes : des trottoirs modifiés et des trottoirs modifiés (trottoirs modifiés des trottoirs publics d'un côté, les trottoirs modifiés sont souvent très accueillants et accueillants d'un côté, les trottoirs modifiés à l'autre côté, en fait ils et à la fois modifiés en sous les trottoirs d'activités modifiées. Ainsi, le trottoir modifié des trottoirs d'un côté, les trottoirs modifiés (trottoirs modifiés). La circulation verte des trottoirs, le plus petit modifié d'un côté, les trottoirs modifiés de l'autre côté, les trottoirs modifiés, les trottoirs modifiés et les trottoirs modifiés. Plus de 100 trottoirs modifiés, en fait, les trottoirs modifiés des trottoirs de nos villes et villages de France : les trottoirs,

INCUBERIE

VOIRIE

Le trottoir traversant: un atout pour le confort des piétons

Une alternative au passage piéton, l'écotrottoir permet de traverser la rue en toute sécurité et de bénéficier d'un environnement plus agréable.

Incuberie

- Une alternative au passage piéton.
- Différents usages possibles.
- Différents types de trottoirs.

Le trottoir traversant: un atout pour le confort des piétons

Les trottoirs traversants sont une alternative au passage piéton, ils permettent de traverser la rue en toute sécurité et de bénéficier d'un environnement plus agréable. Ils sont particulièrement adaptés aux zones urbaines denses et aux zones à fort trafic piétonnier.

Les règles de son usage

Les trottoirs traversants doivent être conçus de manière à garantir la sécurité des piétons et à faciliter leur déplacement. Ils doivent être clairement signalés et être facilement accessibles.

De nombreuses publications

Carta International : ville et sécurité routière

FICHE n° 05
septembre 2012

Mobilité et aménagement urbain La ville en toute sécurité

Il faut se poser des questions sur la sécurité routière, sur la façon de concevoir la ville, sur l'impact de l'urbanisme dans les villes.

Des exemples de ce qui a été réalisé et des idées à mettre en œuvre pour améliorer la sécurité routière dans les villes.

Ce document sur les éléments de réflexion est destiné à servir de cadre de référence pour les collectivités locales, les professionnels de l'urbanisme, les élus et les citoyens. Il est destiné à être utilisé comme outil de réflexion et de concertation.

L'insécurité routière en milieu urbain, une préoccupation internationale

Dans les pays développés, l'insécurité en milieu urbain constitue plus de deux tiers des accidents mortels. Cette situation est alarmante, car elle est évitable. Il est urgent de prendre des mesures pour améliorer la sécurité routière en milieu urbain. Les professionnels de l'urbanisme ont un rôle à jouer dans cette démarche.

L'insécurité 2

Ces deux dernières années, les municipalités ont travaillé avec différents partenaires (élus, professionnels de l'urbanisme, associations de citoyens) pour améliorer la sécurité routière en milieu urbain. Ces actions ont permis de réduire le nombre d'accidents et de sauver des vies.

RETOUR EN HAUT

Collection **Docteurs**

Certu Fiche Vélo

FICHE n° 05
décembre 2012

Cédez-le-passage cycliste au feu rouge

Cette fiche est destinée à donner une information rapide.

La réglementation de la signalisation routière donne des conseils aux collectivités locales, lorsqu'elles le jugent possible, les outils pour autoriser les cyclistes à établir un cédez-le-passage à la place d'un arrêt au feu rouge avant de s'engager dans une direction interdite.

Cette fiche est relative au pouvoir de police du maire.

Cette fiche a pour objectif d'expliquer et de donner des éléments sur son domaine d'emploi.

La contrepartie est le risque d'appropriation et la non-sécurité.

Pour plus de précision, il convient de consulter les ouvrages cités en références.

Pourquoi une telle mesure ?

L'autorisation de franchissement du feu rouge par les cyclistes pour effectuer une manœuvre de tourne-à-droite ou de poursuite en mouvement direct répond à l'objectif de faciliter la circulation de ces usagers en leur évitant des amibes pénalisantes (perte de temps, redémarrage pénible), tout en satisfaisant pleinement aux exigences de sécurité de la circulation pour tous les utilisateurs de la voie.

La position avancée du cycliste en carrefour permet par le biais gabarit du vélo et sa vitesse d'approche modérée lui offrent une visibilité souvent bien meilleure que celle dont disposent les automobilistes.

En outre, ses faibles dimensions lui permettent une meilleure insertion dans le trafic une fois le feu franchi.

Cette disposition évaluée positivement à Strasbourg, Bordeaux et Nantes, existe déjà au Pays-Bas depuis plusieurs décennies, dans un cadre réglementé.

Évaluation / Expérimentation

Les expérimentations par feux menées par les villes de Strasbourg et Bordeaux, dans le cadre d'une autorisation de la DISCOR, et l'évaluation du dispositif par Paris-Nord à Nantes ont permis de mettre en lumière les avantages suivants :

- Absence d'accident lié à l'autorisation accordée au cycliste de tourner à droite au feu rouge ;
- Aucune incidence négative sur le respect du feu pour les autres mouvements ou aux autres carrefours ;
- Deux profils cyclistes (un à vélo et un à vélo avec panier) ;
- Deux cyclistes qui restent sur la chaussée et qui ne s'occupent plus de freiner pour éteindre le feu.

Certu 2012 / 09

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Editions du Certu
Collection **Références**

Certu - Fiche Vélo - Décembre 2012

De nombreuses publications

Certu Gestion du domaine public routier Voirie et espace public **FICHE n° 00**
octobre 2012

Généralités - Glossaire

La voirie routière constitue un ouvrage complexe d'un point de vue technique. Cette complexité est encore plus marquée d'un point de vue juridique.

Cette fiche s'inscrit dans une collection de fiches relatives à la gestion du domaine public routier. Elle est à jour à sa date de parution. Sa lecture s'accorde avec celle des textes de référence.

Certu Gestion du domaine public routier Voirie et espace public **FICHE n° 01**
octobre 2012

Répartition des compétences de police sur les voies publiques

La police qui s'exerce sur les voies publiques est plurielle et il faut distinguer :

- la police générale de l'ordre public ;
- la police spéciale de la circulation et du stationnement ;
- la police de la conservation ;
- sans oublier des polices spéciales plus circonstanciées, comme la police de la collecte.

Il ne faut également pas confondre compétence de police (réglementation de l'usage de la voie et de ses accessoires) et compétence de gestion (autorisations d'utilisation : permis de voirie). Les permis de voirie relèvent ainsi de la compétence de l'effectuaire du domaine chargé de la police de la conservation. Même en agglomération, elles sont déléguées par le propriétaire de la voie - le Trésor - aux services de police.

Cette fiche s'inscrit dans une collection de fiches relatives à la gestion du domaine public routier. Elle est à jour à sa date de parution. Sa lecture s'accorde avec celle des textes de référence.

Certu Gestion du domaine public routier Voirie et espace public **FICHE n° 02**
octobre 2012

Établissements publics de coopération intercommunale et voirie

Champ de compétence statutaire

Cette fiche s'inscrit dans une collection de fiches relatives à la gestion du domaine public routier. Elle est à jour à sa date de parution. Sa lecture s'accorde avec celle des textes de référence.

Certu Gestion du domaine public routier Voirie et espace public **FICHE n° 04**
octobre 2012

Autorisations privatives d'occupation du domaine public routier Conditions particulières d'utilisation du sol et du sous-sol de la voie publique

1. Définition et champ d'application

répandre des dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature

Cette fiche s'inscrit dans une collection de fiches relatives à la gestion du domaine public routier. Elle est à jour à sa date de parution. Sa lecture s'accorde avec celle des textes de référence.

Certu Gestion du domaine public routier Voirie et espace public **FICHE n° 05**
octobre 2012

Alignement

Cette fiche s'inscrit dans une collection de fiches relatives à la gestion du domaine public routier. Elle est à jour à sa date de parution. Sa lecture s'accorde avec celle des textes de référence.

Certu Gestion du domaine public routier Voirie et espace public **FICHE n° 07**
octobre 2012

Transfert de voies privées

Cette fiche s'inscrit dans une collection de fiches relatives à la gestion du domaine public routier. Elle est à jour à sa date de parution. Sa lecture s'accorde avec celle des textes de référence.

De nombreuses publications



Merci pour votre attention

Benoît Hiron CERTU

Remerciements CERTU CETE et aux partenaires
notamment collectivités pour leur apports pour toutes ces
productions